



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 39. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations et signature d'une convention avec l'UCB

Délibération n° 2021/006633

**Animations commerciales et artisanales
Attribution de subventions aux associations
et signature d'une convention avec l'UCB**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les animations des associations de commerçants et d'artisans, pour développer leurs actions de promotion ou de communication.

Le soutien de la Ville de Besançon est sollicité pour les animations de fin d'année 2021, par Recidev pour son 21^{ème} « marché solidaire de Noël », par l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais pour ses animations de fin d'année, et par l'association des Commerçants du Marché Beaux-Arts.

Par ailleurs, l'Office de Commerce et de l'Artisanat proposera dans son programme de fin d'année une animation (installation type cabinet de curiosités) valorisant le label Unesco autour des savoir-faire horlogers. Un soutien de la collectivité est proposé à ce titre.

L'Union des Commerçants de Besançon participe à ce programme et sollicite une subvention pour sa contribution aux animations de fin d'année en lien avec l'OCAB (opération sapins).

L'Union des Commerçants de Besançon sollicite également la Ville de Besançon dans le cadre d'un soutien exceptionnel complémentaire à la trésorerie en lien avec l'organisation de la braderie d'automne réalisée en mode « dégradé » du fait du respect des contraintes sanitaires.

I. Récidev

Le 21^{ème} Marché Solidaire de Noël

Pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, Recidev et ses partenaires proposent d'organiser leur 21^{ème} Marché Solidaire de Noël, qui aura lieu Place de la Révolution du 8 au 19 décembre 2021, dans le cadre du programme général de Noël en lien avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

En 2020, l'édition du marché a été organisée en ligne, du fait des conditions sanitaires alors en vigueur.

Récidev anime en Franche-Comté un agenda de moments forts dont le marché solidaire de Noël est l'un des points d'orgue qui mobilise, outre la structure, une soixantaine de bénévoles.

Ce sont aussi près de 50 associations qui participent à ce temps fort de la solidarité.

Ce marché qui fournit aux associations une plateforme forte leur permet de communiquer sur leurs projets de solidarité et de récolter des fonds pour soutenir leurs diverses actions.

La diversité des associations engagées aux quatre coins du monde, la forte mobilisation des bénévoles et le soutien logistique et financier fort de la Ville de Besançon, font la réussite de ce marché.

Le budget prévisionnel du 21^{ème} Marché solidaire de Noël présenté par Recidev s'élève à 184 575 €, dont 154 550 € de valorisation de bénévolat.

Il est proposé que la Ville de Besançon reconduise son concours à cette action à hauteur de **16 000 €**.

II. Association « Commerce et Artisanat aux Chaprais »

Animations de fin d'année

Pour le quartier des Chaprais, l'Association « Commerce et Artisanat aux Chaprais » va proposer son animation de fin d'année « Noël aux Chaprais » du 1^{er} au 15 décembre (jeux, bons d'achats à gagner, animations) avec l'objectif d'irriguer les commerces de ce quartier.

Il est demandé de reconduire le soutien de la Ville de Besançon à hauteur de **3 000 €** pour l'Association des Commerçants des Chaprais.

III. Association des Commerçants du marché Beaux-Arts

Animations de fin d'année

L'objectif de cette action est de dynamiser le Marché Beaux-Arts pendant les fêtes de fin d'année. Les Halles sont un espace majeur au moment des fêtes de fin d'année avec un nombre de clients important. Elles sont un lieu d'attractivité du centre-ville de la Ville de Besançon. Dans cet objectif, l'association souhaite décorer les allées centrales et vitres du Marché pour être en harmonie avec l'ambiance festive de fin d'année. De leur côté les commerçants valorisent leurs cases et prennent en charge la décoration propre à leurs commerces.

Il est proposé de soutenir l'action de l'association à hauteur de **4 000 €**.

IV. Office de commerce et de l'Artisanat

Animation en lien avec les savoir-faire horlogers

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise le marché de Noël de Besançon. Plusieurs places seront animées afin de créer un parcours pour renforcer l'attractivité du centre-ville.

Outre la place de la Révolution (accueillant des chalets et le chapiteau Récidev) et les places Pasteur et du Huit septembre (avec des chalets restauration), la promenade Granvelle accueillera des chalets d'exposants, le chapiteau des Répar'Acteurs et un pôle d'animations, dont une proposition autour des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, inscrits au patrimoine de l'Unesco, sur la place de la Révolution et la promenade Granvelle.

L'Office de Commerce organisera, dans le cadre du programme général, la mise en œuvre de cette action spécifique, dotée d'un budget de 20 000 €, dont une participation de l'OCAB de 10 000 €, et un soutien de la Ville de 10 000 €.

Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son concours à cette action à hauteur de **10 000 €**.

V. Union des Commerçants de Besançon

Soutien à la trésorerie

La situation sanitaire toujours tendue n'a pas permis l'organisation de la braderie d'été 2021 autrement qu'en mode dégradé, avec toutes les mesures idoines d'accompagnement, tant de sécurité du public que d'organisation sanitaire.

Un soutien de la Ville de Besançon a été validé lors du Conseil Municipal du 24 juin, avec une subvention de 15 000 €.

Déjà, à l'époque il avait été porté à la connaissance du Conseil Municipal la fragilité potentielle de la braderie d'automne et l'éventualité d'un soutien complémentaire pour cette deuxième manifestation commerciale de l'année organisée encore en mode dégradé.

La situation financière de l'UCB reste donc très fragile, les recettes liées à l'organisation de la braderie d'automne seront en forte baisse avec une perte de recette estimée à 17 000 € HT.

Il est aussi de nouveau fait appel au soutien de la collectivité, pour assurer la trésorerie jusqu'à fin 2021, et permettre l'organisation de la braderie d'automne, par l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle de **15 000 €** dont les modalités d'attribution et d'utilisation seront contractualisées par convention jointe en annexe du présent rapport.

Animations de fin d'année

L'UCB souhaite soutenir l'achat de sapins LED de Noël par les commerçants qui n'en auraient pas acquis l'année dernière ou qui souhaiteraient en reprendre cette année en vue d'harmoniser la décoration des vitrines et des extérieurs de magasins.

Le soutien sollicité permettra d'abaisser le prix de vente de 30 € TTC par sapin aux 100 premiers commandés, soit un prix d'achat pour le commerçant ramené à 78 € TTC au lieu de 108 €.

Il y aura ainsi près de 300 sapins lumineux au centre-ville en comptabilisant les 185 sapins vendus en 2020.

Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son concours exceptionnel à la trésorerie de l'UCB (15 000 €) et son soutien à l'action « décorations sapins » (3 000 €), pour un montant total de **18 000 €**.

En cas d'accord sur ces propositions, la dépense de **51 000 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.91.6574.10011.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de **16 000 €** à Recidev pour son marché solidaire de Noël 2021, **3 000 €** pour l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais » pour ses animations de fin d'année, **4 000 €** à l'association des commerçants du marché Beaux-Arts, **10 000 €** à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour l'animation en lien avec les savoir-faire horlogers inscrits au patrimoine de l'UNESCO, et **18 000 €** à l'UCB en soutien exceptionnel de trésorerie et à l'action de fin d'année,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'UCB et tous les actes y afférents.

Mmes Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Anne VIGNOT, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

CONVENTION VILLE/UCB

Soutien complémentaire à la trésorerie

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2021, ci-après dénommée « la Ville »,

Et

L'Union des Commerçants de Besançon, sise 6 rue des Boucheries, 25000 Besançon, représentée par son Président en exercice, M. Serge COUESMES, autorisé à signer la présente convention par ses statuts, ci-après dénommée « l'UCB ».

PREAMBULE

Contexte

Du fait de la situation sanitaire inédite en 2020, la braderie d'été recevant entre 30000 et 50000 visiteurs sur deux jours a été annulée, ce qui a entraîné une perte financière conséquente pour l'UCB, de même la braderie d'automne a été organisée en mode dégradé, accueillant environ la moitié des exposants habituels, pour respecter les mesures sanitaires.

La braderie d'été génère environ 65 000 euros HT de recettes pour l'Union des Commerçants de Besançon qui, cumulées avec celles d'automne, permettent à l'Union des Commerçants de Besançon de fonctionner sans faire appel aux fonds publics.

La situation sanitaire de 2021 reste toujours tendue et ne permet pas, tout comme pour la braderie d'été, d'envisager une organisation de la braderie d'automne autrement qu'en mode dégradé, avec toutes les mesures idoines d'accompagnement tant de sécurité du public que d'organisation sanitaire.

L'UCB, grâce aux économies structurelles qu'elle a réalisées et au soutien de la Collectivité validé au conseil municipal du 24 juin de 15 000 € reste dans une situation financière très fragile, avec une perte de recettes estimée pour la braderie d'automne de 17 000 € HT.

La situation financière de l'UCB est donc très fragile, les recettes liées à l'organisation de la braderie d'automne conjuguées avec le soutien de la Collectivité lui permettront d'envisager la fin d'année 2021 plus sereinement.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de soutien de la Ville de Besançon à la trésorerie de l'UCB au cours du 2nd semestre 2021.

Article 2 : Engagements de la Ville

Il est proposé de soutenir la trésorerie de l'UCB moyennant une subvention de 15 000 euros TTC pour permettre la tenue de la braderie d'automne, lui permettant notamment de mettre en place un plan de communication ambitieux.

Article 3 : Engagements de l'UCB

L'Union des Commerçants de Besançon s'engage à l'organisation de la braderie d'automne, temps fort commercial, accompagnée d'animations, avec une communication sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine et au-delà.

Article 4 : Conditions financières

La subvention de 15 000 euros, pour la braderie d'automne sera versée sur appel de fonds de l'UCB, accompagné du plan de communication dédiée à la manifestation.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 11 : Précarité

La présente convention est révocable à tout moment par la Ville pour des motifs d'intérêt général, ou de sécurité.

Article 12 : Modification

La présente convention pourra être modifiée par le biais d'un avenant approuvé dans les mêmes termes par les deux parties.

Article 13 : Résiliation

Cette convention peut être résiliée de plein droit par la Ville ou l'UCB à tout moment moyennant un préavis d'un mois par lettre recommandée de l'une ou l'autre des parties sans que cela puisse donner lieu à des indemnités.

Article 14 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention pour lequel aucune solution amiable n'aura pu être trouvée, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Besançon le en 2 exemplaires

Serge COUESMES

Anne VIGNOT

Président de l'Union des commerçants de Besançon

Maire de la Ville de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole